



## VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

### OBJECTIF(S)

---

- ✓ Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- ✓ Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications.
- ✓ Réaliser les vérifications de mises et mises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.
- ✓ Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- ✓ Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de montage/démontage d'éléments de l'échafaudage).

### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

---

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

*Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.*

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

### PRÉREQUIS

---

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Maîtriser les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans.

Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages (utilisation, montage ou encadrement de chantier).

Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

### DURÉE

---

14H00 (2 jours).

## DÉLAI D'INSCRIPTION

---

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

## NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

---

De 3 à 10 stagiaires.

## PROGRAMME

---

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
  - Signaler les situations dangereuses.
  - Communiquer - Rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage.
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

## MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

30% à 50% du temps pour la partie théorique.

50% à 70% du temps pour la partie pratique.

La formation doit être le plus possible en lien avec l'activité professionnelle.

Évaluation des compétences théoriques (QCM).

Évaluation des compétences pratiques.

## MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

Un formateur pour 10 stagiaires.

Utilisation d'une plateforme pédagogique.

Diaporama, exposés, vidéos.

Équipements de Protection Individuelle (harnais...) emmenés par chaque stagiaire.

## VALIDATION DE LA FORMATION

---

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Attestation de compétences formation validant les acquis.

## PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

---

La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. (Article R4323-3 du Code du Travail).

Renouvellement recommandé tous les 3 à 5 ans.

L'évaluation des acquis lors d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences est la même que celle lors d'une formation initiale.

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES

---

N/A.

## CONSIGNES PARTICULIÈRES

---

Chaque stagiaire devra se présenter à la formation avec les Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires aux mises en situations pratiques : chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais et liaison antichute (longe ou autre).